



République de Côte d'Ivoire
Union - Discipline - Travail

En partenariat
avec



Construisons le Développement de Demain

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA FRANCOPHONIE (MCF)

**PROJET D'APPUI AUX INDUSTRIES CULTURELLES ET
CREATIVES EN CÔTE D'IVOIRE (ICC)**

Autorité contractante :

**Cellule de Suivi des Projets du Ministère de la Culture et de la Francophonie
financés sur les ressources du C2D (CSP-C2D-Culture)**

Financement C2D

Convention d'Affectation N° CCI 1889W du 11 septembre 2024

SERVICES DE CONSULTANTS

Manifestations d'intérêt

AMI N° 001/2025/MCF-C2D

**RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT FIRME POUR
ASSURER L'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE DANS
LE CADRE DE LA REHABILITATION/TRANSFORMATION
DU CENTRE CULTUREL JACQUES AKA DE BOUAKE
(CÔTE D'IVOIRE)**

Juillet 2025

Suite aux deux premiers Contrats de Désendettement et de Développement (C2D), la République Française et la République de Côte d'Ivoire ont décidé en septembre 2021 de la mise en œuvre d'un 3ème C2D d'un montant de 750 milliards de FCFA soit environ 1,143 milliards d'Euros. Au titre de ce 3ème C2D, il a été dédié au secteur des Industries Culturelles et Créatives (ICC) une enveloppe de 17,2M€ soit 11,3 Mds FCFA.

Le Projet C2D ICC s'inscrit dans le cadre du Plan National de Développement (PND 2021-2025). Il a pour objectif de contribuer à accélérer la croissance des ICC ivoiriennes en termes d'offre culturelle et de potentiel d'emploi.

Le Projet vise 4 objectifs spécifiques :

- Améliorer l'accès des habitants de Bouaké à la culture via la réhabilitation du Centre Culturel Jacques Aka (CCJAB) et le renforcement de sa gestion/programmation. La réhabilitation du CCJAB permettra de réduire les inégalités d'accès à la culture à l'échelle du territoire ivoirien ;
- Appuyer le développement économique de la filière ICC en soutenant sa structuration et sa professionnalisation (formations professionnelles, incubation pour les entrepreneurs) ;
- Renforcer la gouvernance du Ministère de la Culture et de la Francophonie dans la mise en œuvre de sa stratégie ICC, et permettre à ses services de piloter la politique culturelle
- Promouvoir l'autonomisation et la sécurité des femmes dans les ICC en Côte d'Ivoire à travers l'entrepreneuriat, la prise en compte effective de l'égalité femme-homme dans les instances de gouvernance et la réduction des violences basées sur le genre ;

Le Ministère de la Culture et de la Francophonie (MCF) a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour financer le contrat d'une firme ou d'un groupement de firmes (consultant) pour la mission d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage (AMO) dans le cadre de la réhabilitation/transformation du Centre Culturel Jacques Aka de Bouaké.

Le consultant aura pour mission d'accompagner la CSP-C2D-Culture dans la mise en œuvre de la composante 1 du projet focalisée sur la réhabilitation du Centre Culturel Jacques AKA de Bouaké (CCJAB) : mission complète de la phase de conception et à l'exécution.

La CSP-C2D-Culture invite les consultants à manifester leur intérêt à fournir les Services décrits ci-dessus.

La passation du marché sera conduite par appel d'offres restreint tel que défini dans le Code des Marchés publics à l'Article 56, et ouvert à tous les Candidats éligibles.

Les critères d'éligibilité à un financement de l'AFD sont spécifiés à l'article 1.3 des « Directives pour la Passation des Marchés financés par l'AFD dans les États étrangers », disponibles en ligne sur le site internet de l'AFD www.afd.fr.

Les consultants intéressés doivent produire les informations démontrant qu'ils sont qualifiés et expérimentés pour réaliser les présents Services. A ce titre, ils justifieront qu'ils possèdent des références de prestations récentes et similaires (en fournissant notamment les fiches projets associées).

La manifestation d'intérêt doit inclure :

- La lettre de manifestation d'intérêt adressée à Madame la Responsable de la CSP C2D-Culture signée par le soumissionnaire ou le groupement de soumissionnaires ;
- Une copie de l'accord de groupement conclu par l'ensemble de ses membres ou une lettre d'intention de constituer un groupement dans l'hypothèse où sa proposition serait retenue, signée par tous ses membres et accompagnée d'une copie de l'accord de groupement proposé ;
- Une copie de l'acte d'inscription au Registre de commerce et de crédit mobilier ;
- La présentation du candidat (son existence légale, organisation, personnel).

Les consultants ne peuvent soumettre qu'une seule candidature en leur nom propre ou en Groupement. Si un Candidat (y compris le membre d'un Groupement) soumet ou participe à plusieurs candidatures, celles-ci seront éliminées. En revanche, un même Sous-traitant peut participer à plusieurs candidatures. En l'absence de ce document, les autres membres seront considérés comme Sous-traitants. Les références et qualifications des Sous-traitants ne sont pas prises en compte dans l'évaluation des candidatures.

Les références pertinentes relatives à l'exécution de missions similaires seront justifiées par des fiches de projets (voir annexe N°1):

Le consultant doit obligatoirement joindre à sa candidature la Déclaration d'Intégrité datée et signée (voir annexe 2).

Le caractère similaire des expériences sera analysé en fonction des critères définis, notamment :

- De l'ampleur des marchés ;
- De la nature des Services (assistant à maîtrise d'ouvrage dans le cadre de projets de développement);
- Du domaine et de l'expertise technique (assistant à maîtrise d'ouvrage dans le cadre de la réhabilitation/transformation d'infrastructure complexes) ;
- Du contexte géographique (Afrique subsaharienne ou pays en développement).

La CSP-C2D-Culture dressera une liste restreinte homogène de **quatre (4) à six (6)** candidats maximum, présélectionnés sur la base des candidatures reçues, auxquels elle adressera la Demande de Propositions pour la réalisation des Services requis.

Les manifestations d'intérêt doivent être déposées **en cinq (05) exemplaires papiers** (dont un original) et une (01) version numérique, sous plis fermés, pour le **à 10 heures 00 minute** (heure locale) à l'adresse ci-dessous :

Nom du bureau : Cellule de Suivi des C2D Projets Culture (CSP-C2D-Culture),
Sis au **Plateau** (Côte d'Ivoire, Abidjan), **Bibliothèque Nationale, 1^{er} étage**
Nom de l'agent : Ahoutou Serge KOUAKOU, Spécialiste en Passation de Marchés
Téléphone : (+225) 01 51 44 02 2

Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires et retirer gratuitement le dossier d'AMI et ses annexes à l'adresse mentionnée ci-dessous, de 07h30mn à 12h30mn et de 14h00mn à 17h00mn :

Plateau, Bibliothèque Nationale, 1^{er} étage
Numéro de téléphone mobile : (+225) 01 51 44 02 2/ (+225) 07 07 00 56 27

Ils peuvent également rentrer en possession du dossier d'AMI en envoyant un courriel à l'adresse e-mail : (sahoutou1@yahoo.com en mettant en copie : dk.c2dculture@gmail.com et berteyacouba35@gmail.com).

Les consultants seront évalués sur la base de leurs dossiers de candidature, suivant les critères et le barème de notation ci-après:

Critères	Note Maximale (points)
Expérience générale des cabinets ou groupements dans les missions d'assistant à maîtrise d'ouvrage dans le cadre de la réhabilitation/transformation d'infrastructure complexes	80
15 missions et plus	80
Entre 10 et 15 missions	60
Entre 5 et 10 missions	40
Entre 3 et 5 missions	30
Moins de 3 missions	20
Aucune mission	0
Organisation technique et managériale du cabinet	20
Très bien	16 à 20
Assez bien	12 à 14
Passable	8 à 10
Médiocre	2 à 6
TOTAL	100
NB. Pour être qualifié, le cabinet ou groupement doit obtenir une note égale ou supérieure à 75 points/100	

Les expressions d'intérêt doivent être déposées à l'adresse mentionnée ci-dessous au plus tard le (15 jours à compter de la publication) à 16 heures 00 GMT et porter expressément la mention «*recrutement d'un consultant firme pour assurer l'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre de la réhabilitation/transformation du centre culturel jacques aka de Bouaké* » .

À l'attention :

Mme Dominique KOUAME, responsable de la CSP-C2D-Culture.

Plateau, Cité Administrative, Tour E, 19^{ème} étage, porte 46

E-mail : (sahoutou1@yahoo.com en mettant en copie : dk.c2dculture@gmail.com et berteyacouba35@gmail.com).

ANNEXE 1 :

FORMULAIRE DE PRÉSENTATION DES RÉFÉRENCES

À l'aide du formulaire ci-dessous, indiquez les renseignements demandés pour chaque mission pertinente que votre société/organisme, ainsi que chaque associé, ont obtenue par marché, soit individuellement en tant que seule société, soit comme l'un des principaux partenaires d'une association afin d'offrir des services similaires à ceux demandés dans le cadre de la présente mission.

Nom de la Mission : :.....		Valeur du contrat (en FCFA et en devise) :.....
		Source de financement :
Pays : Lieu (ville, commune, quartier) : :.....		Durée de la mission (mois) : :.....
Nom de l'Autorité contractante :		Nombre total d'employés/mois ayant participé à la Mission :
Adresse postale et géographique de l'Autorité contractante :		Contacts téléphoniques et adresse électronique de l'Autorité contractante :
Date de démarrage (mois/année) : :.....	Date d'achèvement (mois/année) : :.....	Nombre d'employés/mois fournis par les consultants associés
Noms des consultants associés/partenaires éventuels :		Nom des cadres professionnels de votre société employés et fonctions exécutées (indiquer les postes principaux, par ex. Directeur/coordonnateur, Chef d'équipe) :
Description du projet :		
Description des services effectivement rendus par votre personnel dans le cadre de la mission :		

ANNEXE 2 :

DÉCLARATION D'INTÉGRITÉ, D'ÉLIGIBILITÉ ET DE RESPONSABILITÉ ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE

(A renseigner, parapher, signer, dater et Cacheter, sans modifier le contenu du texte)

Nom, Téléphone et mail du soumissionnaire :

Référence : Appel à manifestation d'intérêt AMI N° 001/2025/MCF-C2D

**Objet : RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT FIRME POUR ASSURER
L'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE DANS LE CADRE DE LA
REHABILITATION/TRANSFORMATION DU CENTRE CULTUREL
JACQUES AKA DE BOUAKE (CÔTE D'IVOIRE)**

A la : **Cellule de Suivi des Projets du Ministère de la Culture et de la Francophonie financés sur les ressources du C2D (CSP-C2D-Culture)**

1. Nous reconnaissons et acceptons que l'Agence Française de Développement ("AFD") ne finance les projets du Maître d'Ouvrage qu'à ses propres conditions qui sont déterminées par la Convention de Financement qui la lie directement ou indirectement au Maître d'Ouvrage. En conséquence, il ne peut exister de lien de droit entre l'AFD et notre entreprise, notre groupement, nos fournisseurs, entrepreneurs, consultants et sous-traitants. Le Maître d'Ouvrage conserve la responsabilité exclusive de la préparation et de la mise en œuvre du processus de passation des marchés et de leur exécution. Selon qu'il s'agit de marchés de travaux, de fournitures, d'équipements, de prestations intellectuelles (consultants) ou d'autres prestations de services, le Maître d'Ouvrage peut également être dénommé Client ou Acheteur.
2. Nous attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre groupement, ni de nos fournisseurs, entrepreneurs, consultants et sous-traitants, n'est dans l'un des cas suivants :
 - 2.1 Être en état ou avoir fait l'objet d'une procédure de faillite, de liquidation, de règlement judiciaire, de sauvegarde, de cessation d'activité, ou être dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature ;
 - 2.2 Avoir fait l'objet :
 - a. d'une condamnation prononcée depuis moins de cinq ans par un jugement ayant force de chose jugée dans le pays de réalisation du Marché, pour fraude, corruption ou tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché (dans l'hypothèse d'une telle condamnation, nous disposons de la possibilité de joindre à la présente Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettraient de considérer que cette condamnation n'est pas pertinente dans le cadre du Marché) ;
 - b. d'une sanction administrative prononcée depuis moins de cinq ans par l'Union Européenne ou par les autorités compétentes du pays dans lequel

nous sommes établis, pour fraude, corruption ou tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché (dans l'hypothèse d'une telle sanction, nous pouvons joindre à la présente Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettraient de considérer que cette sanction n'est pas pertinente dans le cadre du Marché) ;

- c. d'une condamnation prononcée depuis moins de cinq ans par un jugement ayant force de chose jugée, pour fraude, corruption ou pour tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché financé par l'AFD ;

2.3 Figurer sur les listes de sanctions financières adoptées par les Nations Unies, l'Union Européenne et/ou la France, notamment au titre de la lutte contre le financement du terrorisme et contre les atteintes à la paix et à la sécurité internationales ;

2.4 Avoir fait l'objet d'une résiliation prononcée à nos torts exclusifs au cours des cinq dernières années du fait d'un manquement grave ou persistant à nos obligations contractuelles lors de l'exécution d'un marché antérieur, sous réserve que cette sanction n'ait pas fait l'objet d'une contestation de notre part en cours ou ayant donné lieu à une décision de justice infirmant la résiliation à nos torts exclusifs ;

2.5 N'avoir pas rempli nos obligations relatives au paiement de nos impôts selon les dispositions légales du pays où nous sommes établis ou celles du pays du Maître d'Ouvrage ;

2.6 Être sous le coup d'une décision d'exclusion prononcée par la Banque Mondiale et figurer à ce titre sur la liste publiée à l'adresse électronique <http://www.worldbank.org/debar> (dans l'hypothèse d'une telle décision d'exclusion, nous pouvons joindre à la présente Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettraient de considérer que cette décision d'exclusion n'est pas pertinente dans le cadre du Marché) ;

2.7 Avoir produit de faux documents ou s'être rendu coupable de fausse(s) déclaration(s) en fournissant les renseignements exigés par le Maître d'Ouvrage dans le cadre du présent processus de passation et d'attribution du Marché.

3. Nous attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre groupement ni de nos fournisseurs, entrepreneurs, consultants et sous-traitants, n'est dans l'une des situations de conflit d'intérêt suivantes :

3.1) Actionnaire contrôlant le Maître d'Ouvrage ou filiale contrôlée par le Maître d'Ouvrage, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance de l'AFD et résolu à sa satisfaction.

3.2) Avoir des relations d'affaires ou familiales avec un membre des services du Maître d'Ouvrage impliqué dans le processus de passation du Marché ou la supervision du Marché en résultant, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance de l'AFD et résolu à sa satisfaction ;

3.3) Contrôler ou être contrôlé par un autre soumissionnaire ou consultant, être placé sous le contrôle de la même entreprise qu'un autre soumissionnaire ou consultant, recevoir d'un autre soumissionnaire ou consultant ou attribuer à un autre soumissionnaire ou consultant directement ou indirectement des subventions, avoir le même représentant légal qu'un autre soumissionnaire ou consultant, entretenir directement ou indirectement des contacts avec un autre soumissionnaire ou

consultant nous permettant d'avoir et de donner accès aux informations contenues dans nos offres ou propositions respectives, de les influencer, ou d'influencer les décisions du Maître d'Ouvrage ;

3.4) Être engagé pour une mission de prestations intellectuelles qui, par sa nature, risque de s'avérer incompatible avec nos missions pour le compte du Maître d'Ouvrage ;

3.5) Dans le cas d'une procédure ayant pour objet la passation d'un marché de travaux, fournitures ou équipements :

- i. Avoir préparé nous-mêmes ou avoir été associés à un consultant qui a préparé des spécifications, plans, calculs et autres documents utilisés dans le cadre de la procédure de passation du Marché ;
- ii. Être nous-mêmes, ou l'une des firmes auxquelles nous sommes affiliées, recrutés, ou devant l'être, par le Maître d'Ouvrage pour effectuer la supervision ou le contrôle des travaux dans le cadre du Marché.

4. Si nous sommes un établissement public ou une entreprise publique, pour participer à une procédure de mise en concurrence, nous certifions que nous jouissons d'une autonomie juridique et financière et que nous sommes gérés selon les règles du droit commercial.

5. Nous nous engageons à communiquer sans délai au Maître d'Ouvrage, qui en informera l'AFD, tout changement de situation au regard des points 2 à 4 qui précèdent.

6. Dans le cadre de la passation et de l'exécution du Marché :

6.1) Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas de manœuvre déloyale (action ou omission) destinée à tromper délibérément autrui, à lui dissimuler intentionnellement des éléments, à surprendre ou vicier son consentement ou à lui faire contourner des obligations légales ou réglementaires et/ou violer ses règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime.

6.2) Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas de manœuvre déloyale (action ou omission) contraire à nos obligations légales ou réglementaires et/ou nos règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime.

6.3) Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettrons, offrirons ou accorderons pas, directement ou indirectement, à (i) toute Personne détenant un mandat législatif, exécutif, administratif ou judiciaire au sein de l'Etat du Maître d'Ouvrage, qu'elle ait été nommée ou élue, à titre permanent ou non, qu'elle soit rémunérée ou non et quel que soit son niveau hiérarchique, (ii) toute autre Personne qui exerce une fonction publique, y compris pour un organisme public ou une entreprise publique, ou qui fournit un service public, ou (iii) toute autre Personne définie comme agent public dans l'Etat du Maître d'Ouvrage, un avantage indu de toute nature, pour lui-même ou pour une autre Personne ou entité, afin qu'il accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte dans l'exercice de ses fonctions officielles.

6.4) Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettrons, offrirons ou accorderons pas, directement ou indirectement, à toute Personne qui dirige une entité du secteur privé ou travaille pour une telle entité, en quelque qualité que ce soit, un avantage indu de toute nature, pour elle-même ou pour une autre Personne ou entité, afin qu'elle accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte en violation de ses obligations légales, contractuelles ou professionnelles.

6.5) Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas d'acte susceptible d'influencer le processus de passation du Marché au détriment du Maître d'Ouvrage et, notamment, aucune pratique anticoncurrentielle ayant pour objet ou pour effet d'empêcher, de restreindre ou de fausser le jeu de la concurrence, notamment en

tendant à limiter l'accès au Marché ou le libre exercice de la concurrence par d'autres entreprises.

6.6) Nous-mêmes, ou l'un des membres de notre groupement, ou l'un des sous-traitants n'allons pas acquérir ou fournir de matériel et n'allons pas intervenir dans des secteurs sous embargo des Nations Unies, de l'Union Européenne ou de la France.

6.7) Nous nous engageons à respecter et à faire respecter par l'ensemble de nos sous-traitants les normes environnementales et sociales reconnues par la communauté internationale parmi lesquelles figurent les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du travail (OIT) et les conventions internationales pour la protection de l'environnement, en cohérence avec les lois et règlements applicables au pays de réalisation du Marché. En outre, nous nous engageons à mettre en œuvre les mesures d'atténuation des risques environnementaux et sociaux lorsqu'elles sont indiquées dans le plan de gestion environnementale et sociale fourni par le Maître d'Ouvrage.

7. Nous-mêmes, les membres de notre groupement, nos fournisseurs, entrepreneurs, consultants et sous-traitants, autorisons l'AFD à examiner les documents et pièces comptables relatifs à la passation et à l'exécution du Marché et à les soumettre pour vérification à des auditeurs désignés par l'AFD.

Nom : _____ En tant que : _____

Dûment habilité à signer pour et au nom de¹ _____

Signature et cachet : _____

En date du : _____
